

**Olivier GACQUERRE**  
**Président**  
**Communauté du Béthunois**



Béthune, le 06 AVR. 2018

Monsieur Frédéric ADVIELLE  
Président  
Chambre régionale des comptes  
Hauts-de-France  
14 rue du Marché au Filé

62012 ARRAS CEDEX

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier ainsi que vos équipes pour la qualité de ce rapport qui souligne l'importance de la structure intercommunale du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui gère en effet 43 compétences pour le compte de 25 communes et plus de 103 000 habitants.

Parmi vos remarques, vous mentionnez, à juste titre, que malgré nos efforts nous nous devons aujourd'hui d'améliorer la connaissance de notre patrimoine ; je vous confirme que cette tâche est initiée à ce jour.

De même, vous attirez mon attention sur le fait, selon vous, de devoir parfaire notre plan pluriannuel d'investissement. En effet, celui-ci a été depuis 2016 consolidé au niveau de la compétence eau potable. Néanmoins, il s'avère délicat, dans le cadre d'une collectivité de services qui a vocation à répondre aux attentes des communes et non à s'imposer à elles, de planifier ce type d'engagement pour l'ensemble des compétences.

Toutefois, bien conscient des enjeux, un plan « stratégie et qualité » est en cours de finalisation et sera présenté à l'ensemble des élus dans le cadre d'un conseil d'orientation.

Celui-ci permettra d'acter ensemble les orientations données à notre intercommunalité et permettra, sans toutefois revêtir un caractère obligatoire, de définir une déclinaison opérationnelle pluriannuelle.

Au niveau budgétaire, je souligne votre point de vue sur « *l'endettement consolidé du SIVOM qui reste maîtrisé* ».

En effet, notre volonté est d'appliquer une politique d'investissement raisonné. Toutefois, nous prenons également en considération vos remarques sur la nécessité d'aller au-delà par un suivi plus ajusté encore de l'exécution des dépenses. La démarche est entamée et le suivi de l'activité est présenté par le biais des tableaux de bord lors de chaque AGPF. <sup>(1)</sup>

\* <sup>(1)</sup> Une erreur s'est glissée page 11 où il s'agit d'un excédent cumulé au fil du temps et non un excédent annuel.

Ce suivi est d'autant plus important que notre activité progresse comme vous l'avez à juste titre relevé par notamment « *l'élargissement du nombre de communes adhérentes, le nombre d'usagers des services de distribution d'eau, de restauration collective et d'hébergement en Ehpad...* »

-----

Le rapport de la Chambre s'est porté sur la gestion des services publics commerciaux au niveau de la compétence eau potable et service funéraire.

A travers vos analyses, je note avec satisfaction la progression de ratios budgétaires pour la compétence eau potable par rapport au précédent rapport de la Chambre qui couvrait la période 2006-2009.

Ainsi « *la situation de l'excédent brut d'exploitation et la capacité d'autofinancement brute se sont améliorées* », un retour plus satisfaisant à partir de 2016 du financement propre disponible et d'une capacité de désendettement satisfaisante à hauteur de 6 années.

Vous avez également souhaité nous sensibiliser sur le transfert de la compétence eau potable dans les conditions définies par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015.

Je tiens, en premier lieu, à vous rappeler que des échanges parlementaires de nature à modifier ce transfert sont toujours en cours.

La collectivité se doit néanmoins d'étudier l'ensemble des hypothèses et analyser les conséquences d'un tel transfert.

Pour les abonnés, habitués comme vous le mentionnez, à bénéficier de prix du service de l'eau pratiqués par le SIVOM de la Communauté du Béthunois de manière constamment inférieurs à ceux observés dans le bassin de l'Artois ; ce transfert pourrait avoir des conséquences importantes sur leur pouvoir d'achat. En effet, face à la nécessité d'intégration multiple de services de l'eau, on s'autorise à penser que cette gestion serait déléguée au secteur privé qui par nature a vocation lucrative.

Pour les agents, dévoués à la réussite de leurs missions, et qui seraient automatiquement transférés, quel serait leur avenir dans ce nouveau cadre ?

D'autre part, l'orientation de service public et solidaire reconnue et portée par la Communauté du Béthunois, renforcée par vos analyses de bonne gestion nous encourage, en toute logique, à faire perdurer cet outil aux services des communes et habitants, qui acteur du quotidien, démontre chaque jour son efficacité et sa réactivité.

Dès lors, afin de répondre à l'ensemble de ces problématiques, le SIVOM milite pour la mise en place avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane d'une réflexion concertée qui pourrait conduire à nous confier la gestion de cette compétence selon les termes de l'article L5211-61 du CGCT.

Par-delà, le projet « stratégie et qualité » qui vise à sécuriser nos procédures, informer de manière plus efficace et développer nos activités en innovant vient contribuer à renforcer l'efficacité de notre action et préparer l'avenir.

Pour ce qui concerne vos observations relatives au service funéraire, je prends naturellement en considération de la nécessité de mise à jour administrative.

Par ailleurs, je relève la mise en avant dans votre rapport que « l'équipement et la qualification de personnel affecté au service de la crémation sont satisfaisants ».

En effet, malgré la forte concurrence au niveau régional, le SIVOM a la volonté de répondre aux attentes du territoire et de ses habitants par la mise en place d'un service de qualité, récemment repensé.

De même, nous avons une volonté de produire un service accessible et complémentaire à l'inhumation en cimetière ce qui nous oblige comme vous le soulignez à mettre en œuvre une gestion financière et administrative très ajustée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
**Olivier GACQUERRE**